

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 mai 2023

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Catherine DUMAZERT, Karine LANIAU et MM Marc SECHET, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT, Damien GUILLAUMOT, Xavier SEVERE.

Absentes : Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU et Nathalie ECCLI.

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, M. Jürgen ALLEAUME est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu 30 mars 2023

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 30 mars 2023.

3) Désignation des membres CAO

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le service de contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne a émis une observation sur la délibération n°2023_03_04 relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres du 30 mars dernier.

La délibération désigne exclusivement la nouvelle élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres. Or, il n'est pas légal d'effectuer une élection "partielle" de la CAO.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'annuler la délibération en rapportant la délibération n°2023_03_04 et de laisser le poste de suppléant vacant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de rapporter la délibération n°2023_03_04 relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres du 30 mars dernier.

4) Amendes de Police 2023

Mme le Maire propose de présenter le dossier de demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les travaux suivants :

- Aménagements et réfection de voirie : Ruelle GODARD

Le coût total de ces travaux s'élève à 110 824,65 € HT. Mme le Maire précise qu'une subvention a été accordée à hauteur de 77 576.60 € pour ces travaux au titre du contrat rural 2022

Mme le Maire ajoute que le dossier a été constitué avec les éléments détenus par la collectivité et demandés pour le montage du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à présenter le dossier de sécurisation des voies communales au titre du dispositif « Répartition du produit des amendes de police 2023 »

5) Horaire d'extinction totale de l'éclairage public

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde relative à une coupure totale de l'éclairage public. Malgré le fait que la CCEJR ait en charge la compétence éclairage public, il est laissé aux communes membres le choix d'appliquer ou non cette coupure totale de l'éclairage.

Mme le Maire expose la liste des communes membres de la CCEJR qui appliquent une coupure totale de l'éclairage (en majorité sur une période du 15/05 au 31/08).

Mme le Maire rappelle que l'extinction de 23h à 4h30 a été instaurée par décision du conseil municipal en date du 17/09/2009. Elle ajoute que la modification de l'horaire a été décidé le 24/02/2011 pour une coupure de 24h à 5h.

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que,

à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, Mme le Maire propose que soit éteint complètement l'éclairage public du 1^{er} juin au 31 août inclus.

Elle ajoute qu'en dehors de cette période, soit du 1^{er} septembre au 31 mai, la commune maintient les coupures nocturnes de 24h à 5h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide une coupure complète de l'éclairage public du 1^{er} juin au 31 août inclus et une coupure nocturne de 24h à 5h du 1^{er} septembre au 31 mai.

6) Convention Vir 'Volt

M. ALLEAUME présente aux membres du conseil municipal la proposition de convention Vir 'Volt relative à la mise en place d'un chantier participatif sur la commune pour la remise en état d'une partie du mur de clôture de l'école élémentaire.

Cette convention a pour but l'organisation d'un chantier participatif pour la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel, bâti, naturel local et de mobiliser la population locale pour permettre l'appropriation de ce patrimoine et garantir l'échange interculturel et interpersonnel avec les jeunes internationaux accueillis à Vir 'Volt dans le cadre de son action.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention Vir 'Volt relative à la mise en place d'un chantier participatif sur la commune pour la remise en état d'une partie du mur de clôture de l'école élémentaire et autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le maire adjoint, à signer la convention telle que jointe à la présente.

7) Question Diverses

Mme le Maire présente au conseil municipal la démarche de Monsieur le maire de la commune de Caudrot (située en Gironde) qui a commencé une marche depuis le 21 mai, partant de sa commune pour rejoindre Paris. Boissy le Cutté étant sur son parcours (passage prévu le 5 juin) il demande si la commune a des capacités d'hébergement.

Le but de cette marche vers la Capitale est d'alerter les différents représentants de l'Etat sur les difficultés des communes rurales, pour obtenir des aides qui paraissent normales et essentielles pour leur bon fonctionnement (pour les infrastructures, les transports, la sécurité, l'environnement, les problèmes liés à l'urbanisme...), et sensibiliser sur les difficultés quotidiennes rencontrées par les élus locaux ruraux en exercice.

Mme le Maire informe le conseil municipal que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre prochain. Il convient de constituer la liste des 6 représentants (3 titulaires / 3 suppléants) de la commune afin de préparer le conseil municipal du 9 juin prochain dédié à ce sujet (demande de la préfecture).

Mme le Maire expose au conseil municipal une demande de dérogation pour une concession au cimetière, concession faite par une personne, à son nom, pour inhumer sa mère. La préfecture a été informée de cette démarche, et la commune s'appuyant sur la réglementation en vigueur a refusé cette demande. Un recours a été engagé auprès d'un avocat par l'intéressé. La commune a également pris attache auprès d'un avocat pour sa défense. Il est à noter le comportement offensant et insistant, voir harcelant de cette administrée concernant sa demande (par téléphone et en présentiel).

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une opposition à une déclaration préalable pour une clôture non réglementaire (urbanisme) a été faite par le service instructeur. La police intercommunale a dû intervenir pour faire cesser les travaux que le pétitionnaire avait commencé sans autorisation. Malgré l'intervention de la police intercommunale, les travaux ont ensuite repris et la clôture a été achevée. Mme le Maire a été contactée par un sénateur, lui-même contacté par le maire de Bures-sur-Yvette, pour en savoir plus sur les conditions de ce refus et intercéder en faveur du pétitionnaire.

La clôture ne respectant pas le règlement du Plan Local d'Urbanisme, la seule solution est le retrait de cette clôture. Ces informations ont été données au sénateur et la commune va poursuivre la procédure.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'affichage en mairie de la photo du Président de la République est dorénavant obligatoire. Les députés ont voté le 11 mai 2023 un amendement rendant obligatoire le portrait présidentiel dans les mairies. La photo étant déjà affichée en salle du conseil, pas de changement pour notre commune.

M. Xavier SEVERE demande que le courrier diffusé par Ile de France Mobilité soit publié sur le site internet de la commune. Ce courrier informe les lycéens, et futurs lycéens de la rentrée de septembre 2023 et leur famille de l'existence d'une nouvelle carte « carte scolaire bus » et de la démarche à faire pour en bénéficier ainsi que les conditions d'utilisation de cette carte. Le conseil municipal est favorable à cette demande et les informations seront diffusées sur le site internet de la commune.

La séance du conseil municipal est levée à 21h35.

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET, Maire	
Mme Catherine DUMAZERT, secrétaire de séance	